



Forest, la honte des prisons belges

P. 2 & 3 LES CONDITIONS de détention à la prison de Forest sont indignes de notre justice.

La justice belge vit un véritable naufrage carcéral à la prison de Forest. Cette maison d'arrêt plantée au cœur de la capitale croule. Au sens physique du terme, tant elle est délabrée, mais également sous le nombre de détenus. Mardi, ils étaient 739 pour 402 places. Deux ailes du bâtiment, vétuste, affichent même un taux d'occupation supérieur à 235 %.

Les normes d'hygiène les plus élémentaires d'hygiène font désormais défaut dans cette institution où deux tiers des détenus sont en prévention, et donc présumés innocents.

« Le seuil de l'insupportable a été atteint », constate le bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, Jean-Pierre Buyle. « Le traitement

des détenus à Forest est inhumain et dégradant. Il bafoue largement les droits fondamentaux des individus incarcérés. » C'est ce qu'ont écrit à la ministre de la Justice, Anne-Marie Turtelboom, les bâtonniers bruxellois, l'Association syndicale des magistrats, l'Observatoire international des prisons (OIP), la commission de surveillance de la prison de Forest et la Ligue des droits de l'homme.

Tous les témoignages que nous avons recueillis confirment cette déchéance. Un médecin nous raconte ainsi le matériel défectueux, l'hygiène impossible, l'intolérable promiscuité et les visites impossibles à organiser. Un jeune détenu nous décrit, lui, ses cinq jours passés à Forest. « Cinq jours d'enfer. » ■

Forest, la prison p

L'ESSENTIEL

- La prison de Forest croule. Au sens physique du terme mais aussi sous le nombre de détenus. La surpopulation bat tous les records.
- Les normes les plus élémentaires d'hygiène font défaut.
- Avocats, magistrats, agents pénitentiaires somment la ministre de la Justice de réagir.

Ce mardi, il y avait 739 détenus à la prison de Forest, pour 402 places. Deux ailes du bâtiment affichent un taux de surpopulation de 235 %. Il y a trois détenus dans des cellules prévues pour une ou deux personnes. Au final, une situation sans précédent dans une maison d'arrêt où deux tiers des détenus sont en détention préventive et présumés innocents.

« Le seuil de l'insupportable a été atteint », constate le bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, Jean-Pierre Buyle. « Le traitement des détenus à Forest est inhumain et dégradant. Il bafoue largement les droits fondamentaux des individus incarcérés ». C'est ce qu'ont écrit à la ministre de la Justice Annemie Turtelboom les bâtonniers bruxellois, l'Association syndicale des magistrats, l'Observatoire international des prisons (OIP), la commission de surveillance de la prison de Forest et la Ligue des Droits de l'Homme.

La prison de Forest est surpeuplée et insalubre. Les murs s'écroulent, la cuisine a dû être fermée, les douches sont régulièrement en panne, les normes les plus élémentaires d'hygiène ne sont plus respectées. La prison manque de linge, de

couvertures, de lits, de place, de tout. Sans parler de la situation des internés placés dans les ailes des droits communs et que les gardiens peuvent difficilement gérer.

La situation est aussi difficile à vivre pour les agents pénitentiaires qui mènent actuellement des actions de grève. Avec pour conséquences d'aggraver encore les problèmes des détenus. Ils ne peuvent prendre de douches que tous les trois jours, les avocats doivent attendre plus de deux heures avant de voir leur client, les intervenants externes (psychologues, assistants sociaux) n'ont plus accès aux détenus, les transferts vers le palais de justice sont ralentis. Les détenus ne peuvent même plus compter sur une libération conditionnelle puisqu'ils ne peuvent pas se rendre en chambre du conseil.

Comment en est-on arrivé là ? « Le nombre de peines de prison appliquées par les magistrats augmente ainsi que la durée de ces peines, accuse Delphine Paci pour l'OIP. Et les libérations conditionnelles diminuent ».

« La politique pénitentiaire n'a jamais été une priorité du pouvoir politique. Elle n'est pas rentable électoralement face à une opinion

publique convaincue que la prison est un hôtel cinq étoiles, estime Réginald De Beco, pour la Commission de surveillance de Forest.

Comment en sortir ? Les signataires ont rencontré lundi la ministre de la Justice. Annemie Turtelboom a promis une rencontre rapide avec la Régie des Bâtiments pour terminer les travaux de rénovation d'une des ailes de la prison de Saint-Gilles et transférer ainsi une partie des détenus de Forest. La ministre évoque aussi d'autres pistes comme le bracelet électronique pour les détenus en détention préventive. Une piste impraticable, selon certains. La détention préventive est, de par la loi, prévue pour les personnes dont on craint qu'elles puissent échapper à la loi.

La construction de la nouvelle prison à Haren ? Elle ne convainc pas grand monde. « Plus on construit de prison, plus on enferme », constate Delphine Paci. C'est aussi ce que disait le dernier rapport du Conseil de l'Europe en 2010 qui demandait à l'État belge quelles politiques étaient mises en œuvre pour limiter plutôt le nombre de personnes en détention. Il n'a pas reçu de réponse. ■

MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

« Il n'y a pas d'adjectif pour qualifier ce

Mark Vanderveken, médecin et membre de la Commission de surveillance de la prison de Forest, a amené avec lui un sachet en papier. Il en sort un rouleau de papier WC, un échantillon de gel douche comme on en trouve collé dans les magazines, un petit savon d'hôtel, un rasoir en plastique jetable.

Voilà, dit-il, ce qu'on donne aux 3.600 personnes qui chaque année entrent à la prison de Forest. Seul le papier WC est renouvelé. Et le directeur de la prison a insisté pour qu'il ramène ce précieux matériel. Mark Vanderveken a passé la prison au crible. Il a compté les toilettes défectueuses, examiné l'état du linge donné aux détenus, recensé les agressions entre détenus. Un état des lieux terrifiant.

Le matériel remis. Dans le paquetage d'entrée, on relève l'absence très fréquente de tasse, de sous-vêtements, de serviettes de toilette. Le matériel d'hygiène corporelle n'est pas renouvelé, les vêtements ne sont pas toujours à la taille des détenus et sont déchirés.

L'information donnée. Les deux feuillets d'information donnés aux détenus présentent de sérieuses lacunes (informations erronées ou obsolètes). La mise en page est telle qu'en plusieurs endroits les phrases sont coupées.

Les cellules. La Commission de surveillance a visité en novembre 2011 la neuvième section, située au deuxième étage de l'aile C de la prison. Soit 38 cellules occupées par trois détenus. Bilan ? Une chaise sur quatre est cassée. La moitié des armoires sont dégradées. Les matelas à terre sont omniprésents. Comme l'espace est insuffisant pour étendre le matelas, « plusieurs détenus ne peuvent s'allonger complètement pour dormir ». Certains matelas sont accolés à des fils électriques non protégés.

Un tiers des toilettes sont défec-



LA GRÈVE du zèle des gardiens de Forest est un signal d'alarme mais elle aggrave la misère des détenus. © BELGA

tuieuses. Deux sur 38 étaient équipées d'un couvercle. Mais au moins il y en a dans toutes les cellules de la neuvième section, ce qui n'est pas le cas dans d'autres ailes. La moitié des lavabos sont défectueux. **Surface.** Quand on décompte les surfaces de lits, des toilettes, tables et chaises, du radiateur et de l'ouverture de porte, il reste une superficie de moins d'un mètre carré par

« Les détenus qui n'ont pas la chance d'avoir du linge grâce à la famille doivent se contenter de porter pendant près d'un mois le même pantalon »

personne. Le cubage d'air respirable est de 7,5 mètres cubes par personne. Les cellules où résident des fumeurs sont invivables pour les non-fumeurs. « Ces surfaces sont occupées 23 heures, voire 24 heures par jour. Il n'existe pas d'adjectif pour qualifier de tels constats », écrit Mark Vanderveken.

Le linge et l'hygiène. Les vêtements et le linge de nuit sont renouvelés toutes les quatre semaines (parfois trois). « Les détenus qui n'ont pas la chance d'échanger du linge grâce à la famille, doivent se contenter de porter près d'un mois le même pantalon. De nombreux détenus évoquent la gêne de porter un vêtement inévitablement souillé. »

Comme on ne distribue pas d'essuie de vaisselle, le seul moyen pour sécher celle-ci est d'utiliser un essuie de bain ou un t-shirt. Dans de telles conditions, souligne le rapport, on imagine sans peine les réactions provoquées par des douches en panne ou rendues inaccessibles pour cause de grèves.

Les activités. A part les préaux, aucune activité n'est proposée. Sauf quelques rares cours de français, réservés aux personnes « dont la connaissance de la langue est proche de zéro. Dans de telles conditions, explique le docteur Marc Vanderveken, rencontrer un détenu (un seul) qui, parmi son trio, atterrit ou assis sur la seule chaise disponible, complète ses cours par correspondance, tient de l'hallucination visuelle ». Il reste la « promenade téléphone » avec une durée d'entretien fixée à trois minutes. En principe, un détenu a le droit de téléphoner quotidiennement. Impossible à Forest. C'est un coup de téléphone tous les deux jours et dans une promiscuité totale. Dans la neuvième section, il n'y a que deux postes et ils sont situés sur un chemin de passage.

Les visites. La loi prévoit une visite à table une fois par jour pour les inculpés et trois fois par semaine pour les condamnés. La direction reconnaît qu'il est impossible de respecter cela à Forest vu la taille de la salle de visite qui ne contient que douze tables. La visite n'est donc possible qu'après six semaines de détention, qu'on soit inculpé, interné ou condamné.

Cachot. Au cours du mois de novembre, la direction a mis au cachot 61 personnes. Les principales raisons sont les agressions entre détenus (23) et agressions ou menaces envers un agent pénitentiaire (12). Elles s'expliquent évidemment par les tensions provoquées par la surpopulation. ■ M.Vdm

qui bafoue tous les droits

Jonas, 25 ans, l'itinéraire d'un rescapé de cet enfer

15 MINUTES

D à haut de son metre horizon-
is-ehq, Jonas, 25 ans, jette
un regard enluré sur son séjour à
la prison de Forest. Cinq jours.
« *Mais cinq jours à enfer !* », bache-t-il avec dépit. C'était un soir
de décembre. Il est interpellé à
Bruxelles, lors d'un contrôle de
routine. Il est recherché par la jus-
tice gantoise : une condamnation
pour défaut pour une sombre his-
toire de bagarre. La bail théorique
dans les fichiers policiers. « *Je
suis arrivé par un petit cas à la
prison de Forest. C'était déjà hor-
rible. Mais cette pièce avait murs le-
preux, des fenêtres de pigrons ma-
culant les barreaux, lesquels
j'étais assis, moi et cinq autres per-
sonnes arrivés* ». Au bout d'une
heure, il est introduit dans l'éta-
blissement. Il reçoit un plateau
en fer pour accueillir sa pitance
quotidienne, un thermos de pour-
vin de basse pour réchauffer le café
du matin : « *J'ai dû acheter une
tasse pour 2 euros* ». Il reçoit aus-
si un petit savon (« pour se laver
deux fois »), une brosse à dents et



LES CELLULES DE FOREST sont occupées le plus généralement par trois détenus qui ne disposent que d'un mètre carré d'espace vital.

de la mousse à raser. Sa cellule est
située au 3^e étage, dans la section
9. « *Il y avait là un africain et un
Albanais. Je rentrais dans leur cel-
lule comme un intrus. On m'avait
donné un matelas que je devais
déposer par terre. Je suis grand
je ne pourrais pas m'étendre. Mon
matelas était recouvert d'une toile*

à l'entrée. Le soir, je recevais une
cassonole d'eau chaude. Elle me
servait à laver mes cheveux ».

Les murs de sa cellule étaient sa-
bles : « *Ils étaient remplis de ver-
gers. Un détenu avait ouvert ses ver-
gers. Tout ce sang était rouge. C'était
prison, ce jour. Tout est la cruauté
et le danger* ». Dans la cellule 901,
Jonas se félicite d'être tombé sur
deux condamnés « sympas » :
« *Eldor, l'africain, empasquait
pour de faire ses sacs, me protégeait.
Il me disait comment respecter les
codes de la prison. Il était spé-
cial. Les autres assaient qu'on
s'attaquait à moi, c'est à lui qu'ils
s'attaquaient* ».

Les gardiens à l'écart

Au deuxième jour de son tour-
née, Jonas est autorisé à par-
tirer à la promenade « dans
une cour carrée, royale de bois » :
« *Je me méfiais. Mais j'obéissais à
toutes les consignes. Parce que
j'avais du papier à rouler et du tabac
Rédia bleu qui m'aurait dû être
très précieux pour rouler dans
ma prison. Je comptais la manière
dont ils me regardaient. J'ai re-*

moné à la promenade. C'était
peut-être la seule sortie de ces
23 heures sur 24 passées en pri-
son ».

Jonas l'a rapidement assimilé :
Targent, en prison, fait tourner les
têtes : « *À l'entrée, on dispose
d'un crédit de 5 euros pour télé-
phoner, prêter à un codé. Ce codé
peut se renouveler ou être débloqué
sous la menace. Comme les ciges-
rettes, qui sont une monnaie
d'échange. Un paquet de ciges-
rettes, ça vaut un joint. Un joint de
speed, c'est trois paquets. Les dé-
tenu surveillent celui qui bricque
des sacs, car ils savent
qu'ils recevront de l'argent. Un be-
kétré blanc, les seuls autorisés en
prison, vend une fortune. Il faut
se méfier. D'autant qu'au prison,*

les gardiens se tiennent à l'écart.
S'il arrive quelque chose, ils arri-
vent de toute façon trop tard ».
Comme dans sa cellule, Jonas
décompte les heures : « *Le plus in-
portant, c'est de savoir de quoi
il s'agit. Lorsque il faut, dans ce es-
pace restreint de quelques mètres
carrés, saisir ses besoins natu-*

rels. Il y a une règle : « *Mes codé-
nus me l'ont enseigné. Il faut pri-
viser un drap pour conserver
son intimité et lorsqu'on est casé
sur la croquette, il faut actionner en*

permettre la chute d'eau, per-
mettre de parler (pour dissimuler
les bruits) et surtout pour distri-
per les matrasques odeurs ».
Jonas, dubitatif (mais pris en
charge en prison) avait fait. Tou-
jours fait : « *Le matin, il n'y
avait que du café, j'avais un can-
dela. La veille, on recevait quatre
barattes et quelques matières hy-
giéniques de confinement pour assurer
le regard du soir et le port-déjeuner
du lendemain. En prison, celui
qui n'a pas d'argent, n'a droit à
rien* ».

Jonas garde de ce court séjour à
Forest le souvenir d'une humili-
tion indéterminable. Il a été transfé-
ré pour deux semaines à Gand, le
« Paradis », dit-il : une même
maison d'arrêt, mais on les droits
essentiels étaient respectés.
« *Tout ce qui est de nature diffé-
rentes* », se demande-t-il. ■

MARC METZGER/AGENCE

ette prison »

TEMOIGNAGE

Le cachot pluriel que la cellule

Réginald De Beco est président de la Commission de surveillance de Forest, une commission indépendante de l'administration pénitentiaire. Il raconte : « Nous sommes témoins d'une misère morale qui dépasse l'entendement. Nous voyons des détenus qui ne peuvent plus supporter leurs conditions de détention au point de demander à être mis au cachot pluriel que de rester en cellule. Pourtant le cachot, c'est terrible. Juste un matelas crossaux posé sur le sol, une toilette qui ne peut pas être vidée par la délinqu. L'odeur y est épouvantable mais même dans ces conditions le cachot volontaire paraît préférable au "cho" dans la cellule, ressenti comme l'humain en raison de la promiscuité, des tensions et de l'agressivité entre codétenus ».

MAVDM



« Nous n'avons pas prise sur les incarcérations »

Mémoires les efforts réalisés par notre direction locale et régionale, admet Laurent Sampol, porte-parole de la Direction des établissements pénitentiaires (DG EPY), nous ne parvenons pas à faire passer de façon structurelle la surpopulation à la prison de Forest.

Les chiffres sont là, implacables : ce mercredi, on décomptait 739 détenus pour 400 places. « Et depuis plusieurs semaines, nous battons quotidiennement entre 720 et 740 détenus », ajoute le responsable.

Les « efforts » fournis par l'administration ? Une politique de « dominos », comme on l'appelle dans le jargon : des transferts en cascade vers d'autres prisons (Saint-Gilles, en priorité), « Mats et procédés à ses finesses » reconstruit-on en interne.

La situation de Forest est connue de longue date. En plus d'être surpeuplée, c'est un

bâtiment vétuste datant du XIX^e siècle qui n'a pas été suffisamment entretenu. Les conditions de détention ? Elles sont régulièrement dénoncées par la Cour des comptes au rapport par le Conseil central de surveillance pénitentiaire, etc. Les raisons de cette surpopulation ? L'explosion des détections préventives ; les congés et libérations conditionnelles au compte-gouttes.

« Nous n'avons aucune prise sur la détermination des mandats d'arrêt, sur les transferts ou sur les libérations », insiste Laurent Sampol. C'est du ressort du judiciaire.

Et nous respectons la séparation des pouvoirs ? Au cabinet du ministre de la Justice (Thirielboom, Open VLD), on dit « strictement de près la situation ». Mais on précise que « le dossier est géré par la Régie des bâtiments » gestionnaire des lieux.

La Régie elle-même, place ses espoirs dans le fi-

meux « Masterplan 2008-2016 » pour une infrastructure corrective plus humaine » adopté par le Conseil des ministres le 12 mars 2010. Celui prévoit un vaste programme de rénovations et la construction de 4 nouvelles prisons : Marche (312 places, travaux en cours, ouverture prévue fin 2013) ; Louve-la-Neuve (312 places, fin 2013) ; Berre (300 places, début des travaux fin 2013) et Termonde (444 places, fin 2013). À cela s'ajoute le projet de Haeften (1190 détenus) qui ne verra pas le jour avant... 2016.

La bourgmestre De Gahn ira sur place

En attendant, à Forest, on traite la pire. Ce mercredi, la bourgmestre, Magda De Gahn (PS), se rendra sur place. « Nous arrivons sur base de ce que nous avons vu ». Un arrêté d'évacuation à la manière de son collègue verveux, Claude Dessama

(PS) ? : « Nous n'en sommes pas la Mats c'est clair que nous avons une responsabilité en terme de sécurité. Et depuis 20 ans, il faut constater un désinvestissement total dans cette prison ».

Les syndicats aussi tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs jours. Les actions entreprises seront maintenues jusqu'à nouvel ordre. « Il est impossible d'assurer un service normal avec 739 détenus, rappelle Michel Jacobs. Le personnel organise un minimum de mouvements en visant l'essentiel : le prison, la famille, les visites et les contacts ». Mais le secrétaire fédéral CGSP-AMIO est remonte : « Les conditions sont indignes d'un Etat de droit ! C'est inhumain. On se croirait au 19^{ème} siècle, dans Jean Valjean ! Nous craignons les dangers d'un jour pour empêcher l'incident ou le coup de sang d'un détenu ».

CHIFFRES

11.230 détenus

Selon la direction des établissements pénitentiaires (SPF Justice), c'est le dernier chiffre, à ce jour, de la population carcérale détenue dans les 33 prisons du Royaume (y compris celle de Tilburg, aux Pays-Bas).

9.100 places

À la même source, on relève que ce chiffre correspond à la capacité maximale de l'ensemble de ces prisons.